

Assurance-récolte—Loi

M. Gleave: Oui, peut-être en a-t-il le droit.

M. Paproski: Pourquoi ne vous retirez-vous pas pour régler la question?

M. Gleave: Mais cela est irréflecté.

M. Whelan: Pas du tout.

M. Gleave: J'estime que cela est irréflecté . . .

M. Whelan: Pourquoi le député ne parle-t-il pas de l'assurance-récolte? Nous sommes ici pour en discuter.

M. Nowlan: Si vous pouvez arrêter de vous disputer, nous pourrions continuer le débat.

M. Whelan: Vous avez eu l'occasion de le faire. La mesure aurait pu être adoptée à l'unanimité à deux ou trois reprises.

M. Nowlan: Nous avons dit que nous allions continuer la discussion.

M. Whelan: Peu m'importe ce qu'on a dit.

M. Nowlan: Pas nous. Que révèle le compte rendu?

M. Whelan: Peu m'importe ce que dit maintenant le député, étant donné que le compte rendu révèle qu'ils n'ont pas profité de l'occasion d'adopter le projet de loi.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre s'il vous plaît. Je ne sais pas si les observations du député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) sont audibles. Il semble qu'il y ait plusieurs autres interventions. Or, la présidence a accordé la parole au député de Saskatoon-Biggar, c'est donc à son tour de parler.

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, en conclusion, au cas où on ne serait parfaitement sûr de notre position concernant la loi sur l'assurance-récolte, qu'il me soit permis de dire que nous l'approuvons. Cette mesure sera d'une très grande utilité. Elle permettra de stabiliser le revenu et la production des cultivateurs. Voilà l'objet du projet de loi. Je suis heureux de l'occasion que m'offre le débat de cet après-midi pour corriger certaines impressions erronées qu'on a dans les campagnes et pour faire une mise au point.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je suis également heureux de participer brièvement au débat sur la troisième lecture du bill C-129 modifiant la loi sur l'assurance-récolte. J'ai écouté avec grand intérêt les remarques du député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) et certaines des interventions trompeuses du ministre de l'Agriculture (M. Whelan). J'espère que dans ses observations le ministre respectera les faits et encore plus le Règlement de la Chambre.

L'orateur qui a entamé cette partie du débat m'a intéressé par ses remarques. Le député de Moose Jaw (M. Neil), dans son exposé général des objectifs du bill C-129 sur l'assurance-récolte, a déclaré que ce projet de loi visait à protéger les cultivateurs contre certains désastres ou dangers naturels. Comme je l'ai dit, je l'ai écouté attentivement. J'avais déjà lu ce bill mais je l'ai relu. Il y a une disposition que je n'ai pas trouvée dans ce bill, soit une disposition qui protégerait les cultivateurs contre le pire des désastres qui pourraient fondre sur eux, le ministre actuel de l'Agriculture.

Des voix: Bravo!

[M. Whelan.]

M. Nowlan: Si le ministre voulait amender le projet de loi pour y introduire une disposition relative à ce genre de désastre naturel, je sais que nous, de ce côté-ci de la Chambre, l'adopterions sans plus de délai, parce qu'ainsi nous rendrions service aux agriculteurs.

M. Whelan: Le compte rendu montrera ce qu'il en est.

M. Nowlan: Le député de Saskatoon-Biggar a cité un extrait des notes d'un discours prononcé par le ministre à l'occasion du congrès annuel de l'Association canadienne des producteurs de champignons tenu à Toronto. Je pense que le ministre a parlé trop longtemps et trop souvent des champignons comestibles et des champignons vénéneux du pays. Il a cru pouvoir tromper les agriculteurs du pays par le genre d'observations qu'il a faites hier soir, de la même façon exactement qu'il a essayé de le faire par le genre de propos qu'il a tenus en Alberta il y a quelques mois quand il a accusé le leader de notre parti à la Chambre de retarder l'adoption de ce modeste projet de loi, ainsi qu'il l'a qualifié. Non seulement le ministre a rendu un mauvais service à la société, mais il a fait injure à l'intelligence des agriculteurs canadiens, pensant qu'ils ne peuvent y voir clair dans cette rhétorique lamentable.

M. Whelan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, pour signaler que le compte rendu atteste que la Chambre a été invitée à deux reprises à donner son consentement unanime à l'adoption de ce projet de loi, et que ce parti a refusé à au moins deux reprises son consentement, à l'instigation de son leader.

Une voix: En plein dans le mille.

● (1740)

M. Nowlan: Un député du déversoir ou de la Commission de surveillance des prix, qui est presque un déversoir, vient de déclarer «Parfaitement». Laissons la Commission des prix et Beryl Plumtre aux vis-à-vis qui disent: «Parfaitement».

J'en viens au compte rendu devant moi et aux deux rapports de comité. Nous avons eu en tout trois heures dix minutes de débats en deux jours. Il y a eu un total de 13 orateurs dont seulement quatre pour les conservateurs. Si c'est de l'obstruction systématique, du chantage ou de la non-coopération, le ministre ferait mieux de rentrer chez lui afin de permettre aux cultivateurs de se mettre sérieusement au travail.

Je suis heureux que le ministre ait soulevé ce rappel au Règlement. C'était mon point suivant dans l'ordre naturel et logique de ces quelques remarques.

M. Lefebvre: Ne soyez pas tendancieux.

M. Nowlan: Je ne le suis jamais. J'essaie toujours d'être objectif, chose très difficile pour les députés d'en face. Le bill C-129 a été lu pour la première fois le 22 janvier 1973. Comme l'a dit le député de Moose Jaw (M. Neil), il a reçu la deuxième lecture le 29 mars. Ce jeudi-là, le débat a commencé à 8 heures du soir. Il y a eu un total de huit orateurs, soit dix pages au hansom. Nous savons combien le hansom contient de pages décousues. Cette fois-là, il y a eu trois orateurs pour le parti conservateur, deux pour le NPD, un pour le Crédit social, le ministre et un autre libéral. Il est remarquable que huit orateurs aient parlé entre 8 et 10 heures ce soir-là.